



Groupe de travail du Cnis
Diffusion des statistiques structurelles d'entreprises

Compte rendu de la 3^e réunion du 5 juin 2019

Président : Alain DUCHÂTEAU Directeur général délégué des statistiques, des études et de l'international,
Banque de France

Rapporteure : Christel COLIN Directrice des statistiques d'entreprises, Insee

Responsable Cnis : Stéphane TAGNANI

Destinataires : les membres du groupe de travail

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 mai (2^e réunion)
2. Suites de la réunion du 14 mai :
 - opportunité d'un test utilisateurs sur les questions de vocabulaire
 - nouvelle version de la note d'accompagnement de la diffusion des données É sane sur *insee.fr*
 - nouvelle version des fiches sectorielles relatives au commerce
 - organisation d'un point sur les données régionales à la réunion du 9 juillet
3. Proposition de refonte des fiches sectorielles « Transports et entreposage » et « Industrie » pour l'Insee
Références *Les entreprises en France* édition 2019
4. Groupes et catégories d'entreprises : proposition de refonte de la fiche « Catégories d'entreprises » pour l'Insee
Références *Les entreprises en France* édition 2019

Liste des participants

Thomas BALCONE	SIES
Sabine BESSIERE	SDES
Pierrette BRIANT	Insee
Jean-Marc CHOLET	CFDT
Christel COLIN	Insee
Alain DUCHÂTEAU	Banque de France
Olivier HAAG	Insee
Amandine HOURT	FranceAgriMer
Elisabeth KREMP	Insee
Christine LAGARENNE	Insee
Marie-Paule LLATI-SCHUHL	Insee

Dominique PLACE	DGE
Elisabeth REIGNIER	CFDT
Nathalie ROY	U2P
Gabriel SKLÉNARD	Insee
Stéphane TAGNANI	Cnis
Laurence TASSONE	BPI France
Delphine VESSILLIER	FFB
Jean-Pierre VILLETTELLE	Banque de France

Absents excusés

Flavio CALVINO	OCDE
Clément CHAPERON	BPI France
Chiara CRISCUOLO	OCDE
Jeanne-Marie DAUSSIN	SSP
Anne DUQUERROY	Banque de France
Aurélié GOIN	Insee
Emmanuel GROS	Insee
Nicolas RAGACHE	Afep
Marina RANDRIAMISAINA	Banque de France
Olivier REDOULES	Medef
Layla RICROCH	SDES
Isabelle SAVELLI	CCI Paris
Camille SCHWEITZER	SIES
Isabelle SENAND	FCD
Solveig TABARANT	CCI Paris

Compte rendu de la réunion

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 mai

Le compte rendu est adopté sous réserve d'une modification mineure demandée par BPI France (mention de « PME non MIC » plutôt que « PME non MICRO »).

2. Suites de la réunion du 14 mai

2.1. Révision de la note d'accompagnement des données Ésane sur *insee.fr* (Christel Colin)

Une version révisée de la note d'accompagnement des données Ésane sur *insee.fr* avait été transmise par l'Insee, intégrant les remarques formulées lors de la réunion du 14 mai : introduction complétée, ajout de liens vers des articles et graphiques illustrant l'effet du profilage, ajout de précisions pour une lecture facilitée des graphiques et intégration des notes de bas de page dans le texte pour éviter d'avoir un 3^e niveau de lecture.

Les échanges ont porté sur :

- la vigilance quant au vocabulaire employé (« vision plus juste » par exemple), pour aller vers des formulations plus neutres et factuelles. L'Insee y sera vigilant pour la version finale de la fiche ;
- le fait que l'autonomie de décision et la constitution d'entreprises ayant cette autonomie n'impliquent pas forcément une unité économique au sein des groupes, par exemple, au sein de grands groupes les politiques salariales peuvent ne pas être homogènes ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTRouGE Cedex – Tél. : 01 87 69 57 02 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

- le fait que même si la prise en compte des groupes devrait conduire à des résultats plus homogènes, ceux-ci restent en partie tributaires des choix d'organisation des groupes. Par exemple, l'unité légale centre de paiement fera partie de l'entreprise dans le cas où elle est détenue par le groupe mais constituera une entreprise à part entière si cette activité est externalisée.

Ces deux dernières remarques n'appellent pas de modification particulière du texte.

2.2. Opportunité d'un test utilisateurs sur le vocabulaire (Olivier Haag et Christine Lagarenne)

Lors de la réunion du 14 mai, l'idée de mener un test « utilisateurs » sur la compréhension du vocabulaire (unité légale, entreprise, société...) avait été évoquée. Après réflexion au sein de l'Insee, il apparaît difficile de trouver *ex ante* des questions pertinentes à poser, dans le contexte actuel où le passage à l'entreprise n'est pas encore mis en œuvre. Cela risque d'être « hors sol ». L'idée serait plutôt de réaliser *ex post* une enquête de satisfaction, qui serait menée assez rapidement après la diffusion des nouvelles données et porterait sur la manière dont elles sont comprises. Cela permettrait d'ajuster la communication le cas échéant.

Les échanges ont porté sur :

- la possibilité de réaliser tout de même un test, sinon auprès du grand public, du moins auprès de membres des institutions présentes dans le groupe de travail mais moins familiers que les participants des statistiques et concepts évoqués dans le cadre du GT, afin de tester la lisibilité des documents préparés. Ce test pourrait être réalisé sur les nouvelles fiches sectorielles par exemple. Cette proposition a été retenue et à la suite de la réunion, les participants ont été invités à transmettre les coordonnées de personnes de leurs institutions susceptibles de participer ;

- l'importance de ne pas oublier de communiquer auprès des journalistes ; la responsable du bureau de presse de l'Insee a précisé que cela était bien prévu et qu'il y aurait notamment un dossier de presse spécifique qui serait préparé à leur intention ainsi qu'un point presse ;

- une proposition de BPI France d'organiser aussi un tel test avec des entrepreneurs de leur réseau. Cette proposition doit être étudiée plus avant car nécessitant une préparation plus importante. Un retour sera fait lors de la prochaine réunion.

2.3 Organisation d'un point sur les données régionales à la réunion du 9 juillet

L'organisation de ce point à la prochaine réunion est confirmée.

3. Refonte des fiches sectorielles de l'Insee références « Les entreprises en France » (Elisabeth Kremp)

L'Insee a remis en séance et présenté de manière synthétique :

- une nouvelle version des fiches sectorielles relatives au commerce, dont une première version avait été présentée lors de la réunion du 14 mai : fiche « Chiffres clés et ratios du commerce » et fiche « Quelle nouvelle vision du commerce avec la définition économique des entreprises ? ». Ces nouvelles versions intègrent les remarques formulées lors de la précédente réunion. Toutefois, pour des questions de place, il n'est pas possible de présenter des données sur l'impact du profilage par sous-secteur. La possibilité d'avoir ces données en données complémentaires à l'ouvrage sur *insee.fr* sera étudiée ;

- une première version des fiches relatives à l'Industrie, à la Construction, aux Transports et entreposage, aux Services marchands, sur le même modèle (2 fiches par secteur).

Fiches « Chiffres clés et ratios » par secteur :

Les fiches ont été jugées claires et bien faites. Les échanges ont porté sur :

- les agrégats et ratios à y faire figurer, notamment le chiffre d'affaires à l'exportation, le taux d'exportation, lui-même pouvant être calculé sur l'ensemble des entreprises, qu'elles soient ou non exportatrices, ou bien sur les seules exportatrices. Le chiffre d'affaires à l'export permet de mesurer la contribution des différents secteurs à l'exportation. Il peut être redondant avec le taux d'exportation. Ce dernier est plus intéressant sur le champ des exportatrices mais cela conduirait à avoir une grandeur calculée sur un champ différent dans le tableau 5 sur les ratios sectoriels. L'Insee a précisé qu'il utilisait les différentes notions dans les études, de manière

complémentaire et que l'ouvrage « Les entreprises en France » comporte également une fiche sur les entreprises exportatrices qui présente, à un niveau sectoriel agrégé, des pourcentages d'entreprises exportatrices et des taux d'exportation des exportatrices. Il est donc convenu de rechercher une bonne articulation entre cette fiche et les fiches sectorielles sur les chiffres clés et les ratios, de manière à ce qu'elles soient complémentaires et à ne pas complexifier trop les fiches sectorielles avec des subtilités de champ. Il faudra également préciser si on considère comme exportatrices les entreprises dès 1 euro de chiffre d'affaires à l'exportation ou bien lorsque les exportations dépassent 5 % de leur chiffre d'affaires. Pour l'instant c'est la première définition qui est appliquée. La proposition de mettre le taux de marge après le taux de valeur ajoutée dans la figure 5, puis le taux d'investissement et l'intensité capitalistique est par ailleurs retenue. Il est également confirmé que pour le secteur du commerce, le taux de marge commerciale figurera dans les fiches.

- certaines données chiffrées qui sont apparues comme devant être vérifiées ;
- la nomenclature de présentation pour le secteur des transports : le SDES fait remarquer que l'analyse sur les transports se fait plutôt en distinguant d'abord transport de voyageurs ou de marchandises puis le mode principal, soit une grille d'analyse différente de celle de la NAF ;
- l'usage de micro-entreprises avec deux acceptions différentes : le régime fiscal de la micro-entreprise et la micro-entreprise comme catégorie d'entreprise au sens du décret 2008-1354, ce qui ne simplifie pas la compréhension mais est fixé par des textes ;
- la terminologie à retenir pour les entreprises mono-unité légale, ou entreprises hors groupes (dans le cas de groupes multinationaux n'ayant qu'une unité légale dans le champ É sane en France, une entreprise peut être mono-unité légale mais dans un groupe multinational sous contrôle étranger) ;
- l'intérêt d'utiliser des codes couleurs plus signifiants, par exemple d'avoir des couleurs plus proches sur les multinationales, avec par exemple un dégradé ;
- l'importance d'avoir une définition précise des grandeurs présentées : par exemple, le chiffre d'affaires à l'export est hors taxes, le taux d'investissement n'inclut que les investissements corporels. Il est rappelé que l'ensemble de ces définitions sont présentes dans un glossaire de l'ouvrage et sur *insee.fr*.

Fiches sur l'impact de la mise en œuvre de la définition économique de l'entreprise

Par rapport à la version discutée lors de la réunion du 14 mai, un schéma sur les unités légales dans les entreprises du secteur et les unités légales du secteur (hors unités légales indépendantes) a été ajouté et les graphiques sur « que pèsent les unités légales des différents secteurs dans les entreprises du secteur » et « que pèsent les unités légales du secteur dans les entreprises des différents secteurs » sont présentés par grand secteur et non par sous-secteur, faute de place.

Les fiches ont été jugées très utiles pour comprendre l'articulation entre unités légales et entreprises et les évolutions induites par le profilage. Les échanges ont porté sur :

- le choix de l'indicateur des fonds propres pour présenter l'impact du profilage, plutôt que les dettes : les fonds propres sont très affectés, à la fois par la réallocation sectorielle et par la consolidation, les dettes ne sont pas consolidées, sauf pour les plus grands groupes (de la « cible 1 ») ;
- le fait d'ajouter les effectifs salariés sur le graphique relatif à l'impact du profilage ; dès lors, on pourrait présenter sur ce graphique, d'une part des variables affectées seulement par les réallocations sectorielles (emploi, immobilisations), et d'autre part des variables affectées par les réallocations et la consolidation (CA, fonds propres). Pour les immobilisations, l'agrégat recouvre à ce stade les immobilisations corporelles et incorporelles ; la question de présenter les immobilisations financières en sus, ou le total, a également été posée ;
- l'intérêt de la vision croisée en unités légales et en entreprises (figure 1), en évitant toutefois le terme « groupes » dans le titre ;
- la possibilité de réduire les notes de lecture. Deux pistes sont envisagées et la décision sera prise d'ici la prochaine réunion :

- détailler le commentaire de cette figure 1 (voire d'autres graphiques moins usuels) une fois pour l'ensemble des secteurs dans une fiche générique à part et s'y référer pour les autres,
- insérer les explications des graphiques dans le texte de la fiche sans avoir à détailler la note de lecture du graphique.

Les nouvelles versions des fiches n'ayant pu être transmises en amont de la réunion, les membres du GT sont invités à faire part de leurs remarques dans les deux prochaines semaines.

4. Groupes et catégories d'entreprises : proposition de refonte de la fiche « Catégories d'entreprises » de l'*Insee Références* « Les entreprises en France » (Olivier Haag)

Pour l'édition 2019 des « Entreprises en France », la fiche sur les catégories d'entreprises portera sur le champ Ésane (hors financier et agricole). L'Insee réfléchit à compléter cette approche par une fiche sur les groupes de sociétés, qui permettrait de montrer l'articulation entre la taille des groupes et celle des entreprises et d'avoir une vision des groupes dans leur ensemble (y compris notamment les groupes financiers) avant de se projeter sur le champ Ésane qui est celui de l'ouvrage. Notamment, si on se limite à ce champ, on n'a que 250 à 260 grandes entreprises alors qu'il y en a environ 300 en tenant compte de tous les secteurs, y compris financiers et agricoles. Les principaux éléments qui pourraient figurer dans une telle fiche ont été présentés, avec l'objectif de valider son intérêt au sein du GT avant d'élaborer plus précisément son contenu.

Les participants ont globalement soutenu l'ajout d'une telle fiche, qui permettrait d'expliquer la manière dont on constitue les entreprises à partir des groupes, de rappeler que le champ Ésane n'est pas toute l'économie, qu'il est moins large que celui de la comptabilité nationale (secteurs institutionnels non couverts notamment) et de quantifier ce qui n'est pas pris en compte. Des précisions seront à apporter par exemple sur le découpage en 1 entreprise, qui n'est pas toujours vrai pour les groupes faisant l'objet d'un profilage manuel. Des demandes ont été exprimées sur le fait d'avoir la part des unités légales financières dans les groupes de l'industrie par exemple, ainsi que la part du non financier dans le financier. Des liens vers les sites de la Banque de France ou du SSP pour les parties hors champ Ésane ont été proposés. Il a été rappelé que dans la constitution des entreprises, les unités légales sont isolées au départ pour constituer des entreprises distinctes, comme cela est préconisé au niveau européen (cas des banques des constructeurs automobiles par exemple). De ce fait il n'y a pas de consolidation entre la partie financière et la partie non financière du groupe, à l'exception des holdings.

5. Point additionnel : diffusion des données Ésane en catégories d'entreprises

Jusqu'à présent, les résultats statistiques issus d'Ésane sont diffusés par secteur d'activité croisé avec trois tranches de taille : moins de 10 salariés, 10 à 249 salariés, 250 salariés ou plus. En cohérence avec le passage à une diffusion en entreprises au sens économique, l'Insee prévoit de diffuser à compter des données 2017 en croisant le secteur d'activité avec la catégorie d'entreprise, en distinguant les micro-entreprises, les PME hors micro, les ETI + grandes entreprises. Les participants approuvent cette évolution.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le mardi 9 juillet à 9h30 à Bercy.

Tous les documents du groupe de travail, en particulier les présentations, sont disponibles sur le [site du Cnis](#)